

Delphine virée de son école maternelle faute d'élèves

L'institutrice déplore le comptage des enfants fin septembre

Delphine, institutrice maternelle à l'école Chapelle aux Champs est déçue. Elle a appris mardi qu'elle devrait quitter sa classe à la fin de cette semaine. Motif ? Il manquera 4 journées de présence d'enfants à la fin du mois et, de ce fait, c'est son poste qui va sauter. Elle est pourtant dans cette école depuis 5 ans. Et elle trouve dommageable qu'on ne tienne pas compte du fait que de nombreux parents prennent encore des vacances en septembre, vu l'absence d'obligation scolaire dans le maternel. Et c'est justement le cas de deux enfants de sa classe.

Delphine est institutrice maternelle à l'école libre Chapelle aux Champs sur le site de l'UCL, à Woluwe-Saint-Lambert depuis cinq ans et elle s'y trouve bien. Mais, ce mardi, elle a appris qu'elle devrait faire ses paquets trois jours plus tard et donc quitter sa classe ce vendredi. « Chaque année, un premier comptage des enfants s'effectue au 30 septembre. Cela détermine le nombre d'enseignants dans l'école. Avec ensuite une possibilité d'ajustement après chaque période de vacances scolaires. »

Le couperet est tombé, elle va perdre son poste. « Pour être

pris en compte, un élève doit être présent au moins 8 jours non consécutifs. » Mais le système ne prend pas en compte une spécificité du maternel. « Comme l'enseignement maternel n'est pas obligatoire, certains parents partent en vacances en

Delphine trouve injuste le fait que le comptage de fin septembre ne prenne pas en compte les enfants encore en vacances en septembre

septembre avec leurs enfants puis ils reviennent. Dans ma classe, on a eu deux enfants qui ne totaliseront que 6 jours de présence car ils sont partis en vacances en septembre. Comme ils n'arrivent pas aux huit jours, ils ne sont pas comptabilisés. » Résultat, l'école qui aurait dû perdre un mi-temps lors du comptage de fin septembre va perdre un temps plein. Et c'est

celui de Delphine. « Je trouve un peu vache qu'il n'y ait pas de dérogation ! Mon école n'a pas les moyens de me payer sur fonds propres. Au 30 juin dernier,

j'avais pourtant reçu la promesse de pouvoir rester un an de plus car je suis temporaire, je ne suis pas nommée. Et comme le pouvoir organisateur n'a pas d'autre école où je pourrais retrouver un travail, si je vais dans une autre école, je travaillerai avec une ancienneté redescendue à zéro. »

Delphine juge donc le système injuste. « On devrait prévoir des dérogations quand des enfants sont absents pour cause de vacances en septembre. C'est quand même fou que l'école perde un mi-temps, juste parce qu'il manque deux jours de présence à deux enfants ! » De ce

fait, elle va devoir se mettre en quête d'un nouvel emploi dans une autre école dès lundi. Cela ne sera pas nécessairement facile car, selon elle, « on est à l'arrière de la vague démographique ». Autrement dit, le boom démographique ne se poursuit plus dans le maternel. D'une manière générale, elle trouve aussi le système de nomination désuet. « On devrait avoir un système qui s'inspire davantage du privé, avec un préavis plus long. Et qui serait plus équitable pour les jeunes enseignants en mettant tout le monde sur le même pied, avec des conditions d'embauche et de renvoi qui soient les mêmes pour tous, jeunes enseignants et plus anciens. » ●

M.B.

Reaction de la ministre

« Il faut bien fixer des règles »

« Il faut bien fixer des règles », fait remarquer Eric Etienne, le porte-parole de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (cdH). « Il s'agit de coller au mieux à la population scolaire. On sait que la population en maternelle et en classe d'ac-

cueil est fluctuante. C'est pourquoi, dans un souci d'équité, on a prévu de refaire un comptage après chaque période de vacances et donc d'adapter le nombre d'enseignants. Mais il est vrai que, dans certaines circonstances, des emplois ne

sont pas assurés durant toute l'année. » Et on ne pourrait pas prévoir de dérogations ? » Si on accorde des dérogations, comment déterminer où on s'arrête ? C'est le même problème que pour les établissements qui n'ont plus assez d'élèves et

doivent fermer. » Quant à post-poser le comptage à fin octobre. » Non, cela a du sens de le faire fin septembre, même s'il n'y a pas d'obligation scolaire, surtout vu le fait que plusieurs comptages sont prévus durant l'année. » ●